

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 cts. P. B. par trimestre, pour Liège, et de 5 flor 67 cts P. B. franc, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensbergk.

## GAZETTE DE LIEGE.

### ANGLETERRE.

*Londres, le 13 juillet.* — Voici l'arrangement ministériel final d'après le *Times* et répété par le *Courier*: le duc de Portland renonce aux sceaux, mais retient son siège dans le cabinet; il est remplacé par lord Carlisle qui, à son tour, est remplacé dans l'administration des forêts par M. Sturges Sourné. Le marquis de Lansdown est nommé au département de l'intérieur. Le vicomte Dudley et Ward garde le portefeuille des affaires étrangères, et par conséquent, M. Canning reste premier lord du trésor et chancelier de l'échiquier.

— Le *Courier* d'hier a puisé dans une feuille du matin la traduction de la copie française du traité signé vendredi dernier lativement aux affaires de la Grèce et dont le texte s'accorde parfaitement avec ce qui a été publié à ce sujet. Il y a un article ditionnel et secret, qui cependant a été aussi publié.

### BAVIÈRE.

*Munich, le 9 juillet.* — Nous avons reçu des nouvelles de nos compatriotes qui sont en Grèce par des lettres parties d'Egine le 30 mai. Ces lettres ont mis fin aux bruits désavantageux qui reculaient depuis le combat livré au cap Kolia. Nos compatriotes n'étaient pas présents à cette malheureuse affaire. Le lieutenant-colonel Heidegger, retenu à Egine par des occupations aussi importantes que multipliées, n'a pu trouver de barque la veille de la bataille pour se rendre dans l'Attique, et le lendemain il reçut la triste nouvelle de la catastrophe de l'armée grecque; mille Grecs sont restés sur le champ de bataille, et 600 ont été faits prisonniers: le Kiuta-Pacha, a fait éprouver à ceux-ci le sort de leurs frères d'armes morts dans le combat: il les a fait décapiter; un grand nombre d'officiers allemands, suisses et français ont éprouvé ce sort: un de ces officiers, Corse, renommé par sa bravoure, cracha à la figure du Turc chargé de son exécution. Ces lettres assignent pour cause de la défaite des Grecs, leur imprévoyance et la persuasion où ils étaient que les Turcs ignoraient leur approche, ils donnèrent dans une embuscade, et furent enveloppés par la cavalerie turque. La détermination des officiers bavarois de quitter la Grèce est antérieure à la bataille: elle a été prise par suite de la conviction où ils étaient que leur présence, comme individus isolés, ne pouvait être d'aucun avantage à ce pays. Le lieutenant-colonel Schnitzlein, et l'artificier Ruprecht, qui ont rendu de très grands services aux Grecs, ainsi que le lieutenant-colonel Heidegger, restent: ce dernier se trouve à Milo. Le roi a dans cet île, depuis 12 ans, une propriété, au milieu de laquelle sont les belles ruines d'un ancien théâtre: c'est là qu'a été trouvée cette statue de Vénus qui orne le Musée de Paris, M. de Heidegger dirige les fouilles qui se font dans ce monument, et retournera ensuite à Poros pour rejoindre ses frères d'armes.

### FRANCE.

*Paris, le 14 juillet.* — Un rapide incendie a dévoré hier la salle de spectacle de l'Ambigu-Comique, boulevard du Temple. Le plus léger soupçon ne peut planer sur personne; la cause de ce funeste événement est connue; elle est certaine, et les détails en sont peu nombreux. Hier, à dix heures et demie, le spectacle terminé, et le public ainsi que tous les acteurs et les employés étant retirés, les artificiers voulurent faire l'essai d'une pièce d'artifice qui devait servir dans un mélodrame intitulé la *Tabatière*, et qu'on allait jouer la semaine prochaine. Il ne se trouvait alors sur le théâtre que les artificiers et un des pompiers de garde. La ronde était faite, et toute sécurité était acquise. Mais tout-à-coup quelques étincelles de l'artifice montent jusqu'aux frises, s'y attachent et le feu se communique au cintre, aux cordages, à toute la charpente, et aux décorations qui se trouvaient sur le théâtre; et en moins de dix minutes la flamme franchissant tous les obstacles qu'on voulait lui opposer, le pompier qui était sur le théâtre fut à l'instant étouffé par la fumée, qui épaisissait à chaque instant. Le surveillant du théâtre accourut; le malheureux trouva la mort. Les artificiers sortirent pour demander du secours. Les pompiers de la caserne de la rue Culture Ste.-Catherine arrivent; un détachement de la ligne se rend au lieu qu'enveloppaient les flammes. Déjà le feu était si violent qu'il ne fallait plus songer qu'à préserver le théâtre de la Gaité, dont le mur est mitoyen avec celui de l'Ambigu. Par bonheur le vent poussait les flamèches en avant, et de l'autre côté

du boulevard, sans cela il est probable que le même événement aurait détruit les deux théâtres.

Quelle qu'ait été la promptitude, la hardiesse des secours, la salle entière a été détruite. Ce matin une des poutres qui soutiennent la corniche brûlait encore. Toute la partie du bâtiment où sont placés les bureaux de l'administration, dans la petite cour qui donne dans la rue des fossés-du-Temple, n'a pas été endommagée. On est parvenu à conserver une grande partie des magasins d'habits. Le feu n'a pas atteint ces magasins. Le café du théâtre a été abîmé; c'est par ce café qu'on s'est introduit pour tenter les premiers efforts. L'autorité avertie de cet incendie a pris les mesures les plus sages et les plus actives; le zèle des sapeurs pompiers, et de la troupe de ligne mérite les plus grands éloges, mais nous l'avons dit, au bout de dix minutes il devenait déjà impossible de se rendre maître du feu. Les gros murs et la corniche existent seuls. A la pointe du jour, lorsqu'il a été possible de se reconnaître, on a pu constater la mort d'un sapeur pompier et du surveillant. Un officier de pompier a été blessé, et au moment où nous constatons ces faits, trois pompiers accourus pour porter du secours manquent encore à l'appel. On dit aussi qu'un sergent de la ligne a péri.

— Le 11, M. Delalot a été nommé député par le collège électoral d'Angoulême. Il a obtenu 113 voix sur 181 votans. Au premier tour de scrutin, M. Chasteigneir candidat ministériel; avait obtenu 62 voix. M. Delalot est un ancien député.

### PAYS-BAS.

*Bruxelles le 16 juillet.* — L'entrée des Sociétés d'harmonie dans la ville de Bruxelles a eu lieu hier avec toute la pompe que le programme avait annoncée. La foule était immense; toute la population semblait s'être portée à leur rencontre, et les fenêtres des rues étaient garnies de spectateurs. Depuis le jubilé, on n'avait point encore vu de réunions aussi nombreuses. Le tems a favorisé ce commencement de fêtes musicales, dont nous tâcherons de donner un procès-verbal complet, lorsque nous aurons recueilli assez de renseignements pour être sur de ne rien omettre d'important.

Les sociétés sont au nombre de dix-huit, dont voici les noms: Communes: Bornhem, Frameries, Hamme, Wasmes, Willebroek. Villes de seconde classe: Alost, Halle, Huy, Ruremonde, Wavre. Villes de première classe: Anvers, Bruges, Courtrai, Enghien, Gand, Louvain, Mons, Namur.

(*Courier des Pays-Bas.*)

### LIEGE, LE 17 JUILLET.

On lit dans le journal de la province de Limbourg les détails suivants sur les travaux des états provinciaux assemblés à Maestricht.

« Nous apprenons que dans une de leurs dernières séances, nos états provinciaux ont décidé, à une majorité de 33 voix contre 19, qu'une adresse respectueuse serait adressée au Roi, pour prier Sa Majesté de faire réduire l'admodiation de l'impôt de mouture, portée par une simple ordonnance à fl. 2-80, au taux de fl. 1-40, maximum fixé par les lois des 12 juillet 1821 et 21 août 1822. Nous ne pouvons qu'approuver cette décision importante des états et espérons que leur demande sera favorablement accueillie: l'esprit de fiscalité doit céder enfin au texte de la loi et à la parole ministérielle.

« Les états doivent s'occuper aussi d'une proposition faite par notre ancien bourguemaitre M. Hennequin, pour qu'une adresse soit envoyée par eux à Sa Majesté, pour demander le rétablissement du jury. Si cette proposition, digne de son auteur, est admise, elle ne peut que faire honneur à nos états. Convaincus que les intérêts provinciaux se lient étroitement à ceux de l'état, ils auront soumis au Roi deux propositions d'un intérêt général et majeur pour le royaume. Nous croyons que cette marche pourrait souvent être suivie avec succès, et qu'adoptée par les autres provinces, elle serait très utile pour faire parvenir au trône l'expression des vœux de la nation. »

— Parmi les jeunes artistes qui se sont distingués au dernier exercice de l'école de musique de Bruxelles, on cite particulièrement M. Masset, de Liège.

— A la dernière exposition du salon de la société de Flore à Bruxelles, M. Jacob Macquoi, de la rue Ste Véronique à Liège, a obtenu l'accessit de la belle culture, pour un magnifique *crinum* qu'il avait exposé.

— Les états provinciaux de la Frise, ont réélu membre de la seconde chambre des Etats généraux, M. Van Boelens.

— Un arrêté royal, du 6 de ce mois, contient l'approbation d'une convention conclue entre le royaume des Pays-Bas et les royaumes de Suède et de Norwège, pour l'abolition réciproque du droit de détraction (*jus detractus*.)

— Un second arrêté daté du même jour approuve une déclaration, par laquelle il a été convenu que les deux gouvernements s'accorderont réciproquement l'extradition de tout matelot ou individu quelconque, appartenant à l'équipage d'un vaisseau de guerre ou d'un bâtiment marchand de l'un des deux états, et qui déserterait dans un port situé dans les domaines de l'autre, sans distinction d'individus nés dans le pays auquel le bâtiment appartient, ou dans un troisième pays.

— La *Gazette des Pays-Bas* annonce que les brevets suivans ont été retirés par les ayant droit :

Un brevet en date du 24 décembre 1825, accordé par S. M. pour le terme de cinq années, au sieur M. Langer, à Verviers, pour l'invention d'une machine à éplucher la laine.

Un brevet en date du 10 février 1827, accordé par S. M., pour le terme de 10 années, au Sr. A. P. H. Behr de Liège, pour l'invention d'un nouveau procédé pour préparer le cuir sans tannin.

Un brevet en date du 20 février 1827, accordé par S. M. pour le terme de 5 années, au Sr. J. M. Pelletier, à Liège, pour l'invention d'un nouveau métier à tisser, perfectionné.

Un brevet en date du 30 avril 1827, accordé par S. M. pour le terme de dix ans, aux sieurs N. Thisse et P. J. Roger, à Belmont, et Latour dans le grand-duché de Luxembourg, pour l'invention d'un nouveau moulin à drêche.

Un brevet en date du 23 mai 1827, accordé par S. M. pour le terme de dix ans, à partir du 24 juin 1826, au sieur A. Magnan, à Liège, pour l'importation d'un nouveau métier à tisser perfectionné, dit métier à tisser mécanique à manivelle intermittente et à double ou simple fouet de navette.

— Le gouvernement vient d'ordonner la construction d'un pont en fer sur la Senne, à Cureghem, près de Bruxelles.

— On mande de St.-Petersbourg, le 26 juin : « Le département du commerce extérieur vient de publier l'avis suivant : »  
« Les commerçans sont prévenus qu'en vertu d'une décision du comité des ministres, approuvée le 12 juin par S. M. l'empereur, l'exportation des grains par le port de St.-Petersbourg est déclarée entièrement libre pour cette année, et il a ordonné de n'exiger aucun document de douane ni à leur chargement, ni à leur expédition. »

— Un journal du Nord, dit que le roi de Saxe se trouva aussi à la réunion des souverains d'Autriche, de Prusse, et de Bavière à Salzbourg.

— On sait que MM. les professeurs Rio et Caix avaient refusé la place de censeurs des journaux, le lendemain du jour où ils avaient été nommés ; mais ce qu'on ne sait pas, et ce que M. Pagès nous apprend dans sa lettre sur la censure à M. Lourdoueix, c'est qu'on leur a refusé de rendre publique leur démission par les journaux, ainsi on leur défend de prendre acte de leur probité.

— M. le préfet de police de Paris vient d'écrire aux éditeurs des Journaux de médecine, que leurs publications devaient désormais être soumises à la censure. Comme il n'y a pas un seul médecin dans la commission de censure, il fera beau voir ces MM. tâcher de découvrir et de proscrire les doctrines *pernicieuses*, à l'instar du parlement de Paris, qui défendit jadis, par arrêt, l'usage de l'émétique.

— Le comte de Savinski, l'un des plus riches seigneurs de Pologne, vient de perdre en une seule partie de piquet, vingt mille arpens de bois et un château magnifique sur les bords de l'Estér, avec le prince Dolgorouki. Le comte de Savinski est le même qui, dans une ambassade à Constantinople, gagna à un capitán-pacha, aux échecs, douze esclaves et seize mille peaux de léopards, qu'il vendit en Hongrie 1,600,000 fr. Il donna aussitôt la liberté aux esclaves.

MÉMOIRES ANECDOTIQUES SUR L'INTÉRIEUR DU PALAIS IMPÉRIAL,  
par M. de Bausset.

Voilà un de ces livres qui promettent une lecture intéressante, et qui tiennent ce que leur titre fait espérer. Beaucoup de mémoires ont déjà été publiés sur Napoléon ; mais presque tous le peignent à la tête de ses armées, et au milieu de ses expéditions lointaines. C'est le conquérant qu'ils offrent sans cesse à nos yeux. M. de Bausset s'est tracé une autre carrière ; il a voulu nous faire connaître la vie privée de Napoléon ; et personne mieux que lui ne pouvait s'acquitter de cette tâche. Préfet du palais depuis 1805 jusqu'en 1814, pendant ces neuf années il ne s'est pas un instant éloigné de la personne de l'empereur. Il était de tous ses voyages ; pas un grand ou un petit lever, pas un déjeuner ou un dîner auquel il n'assistât. Le chapeau sous le bras, l'épée au côté, il se tenait, comme il le dit lui-même, en face de S. M. observant son moindre signe, recueillant ses moindres paroles. Dans une position aussi favorable pour voir et pour entendre, il a beaucoup vu et beaucoup appris. A ceux qui pourraient lui reprocher d'entrer dans des détails minutieux, M. de Bausset répond par ce

passage de St.-Simon : « Rien n'influe tant sur le grand et le petit que cette mécanique des souverains ; cette connaissance est une des meilleurs clefs de toutes les autres, et elle manque tous les jours aux historiens, souvent aux mémoires, dont les plus intéressans le seraient davantage, si les auteurs avaient moins négligé cette partie. »

On sent bien que l'analyse d'un tel livre ne serait pas facile. M. de Bausset raconte des anecdotes selon qu'elles s'offrent à son souvenir. Sont-elles bien contées, peu connues, choisies avec goût ; offrent-elles un caractère d'impartialité ? Voilà ce que le lecteur est en droit d'exiger, et il trouvera comme nous que le narrateur a bien rempli ces conditions, et que le préfet du palais tout en conservant pour son ancien maître la reconnaissance et l'admiration dont tant d'autres se sont affranchis à sa chute, a su le louer sans bassesse et sans flatterie. Les journaux français ont tous parlé avec éloge de ces mémoires ; et ils ont justifié leur dire par une foule de citations.

En puisant abondamment dans cette source féconde, il n'ont presque rien laissé à prendre à ceux qui viendraient après eux. Nous n'avons plus qu'à glaner. Voyons pourtant si nous ne trouverons pas encore quelques passages intéressans dans le peu qu'ils nous ont abandonné. C'est dans les chapitres moins exploités, qui traitent de la révolution et de la guerre d'Espagne, que nous les chercherons.

Pendant le peu de temps que nous passâmes à Valladolid, Napoléon supprima le couvent des Dominicains, parcequ'ils avaient assassiné un officier français, dont on trouva le cadavre dans le puits intérieur de ce couvent. Il manda tous les moines des autres couvens à son audience, et leur parla avec tant de véhémence que, dans la chaleur de son discours, il leur arriva de s'expliquer un peu militairement et de prononcer, en toutes lettres un assez gros mot. Je me rappelle que le comte d'Hédouville lui servait d'interprète en ce moment, et qu'en traduisant verbalement les paroles de Napoléon, il passa sous silence ce mot technique, qui ne peut être traduit en aucune langue, parcequ'il appartient, je crois, à toutes. Il était impossible que Napoléon ne s'en aperçût pas : il se tourna vivement vers M. d'Hédouville, et lui ordonna de prononcer fermement et du même ton que lui le vilain mot en question. Ce jeune diplomate avait la voix naturellement douce et flûtée ; cette répétition manqua son effet. Pendant cette explication les moines étaient tous prosternés aux genoux de Napoléon... Nous n'étions que quatre ou cinq officiers près de lui : il nous laissa au fond du salon, et se mêla seul parmi ces quarante moines, dont quelques-uns baisaient le bas de son habit. Si parmi ce grand nombre il se fut trouvé un scélérat audacieux, jamais l'occasion de commettre un crime n'eût été plus facile. Heureusement ces moines étaient en grande partie des bénédictins bons, instruits et honorant leur caractère.

Un des documens précieux que renferme le livre de M. de Bausset, c'est assurément la lettre que le prince des Asturies (aujourd'hui Ferdinand VII) écrivait en 1807 à Napoléon pour lui demander l'honneur de s'allier à une princesse de son auguste famille, demande qu'il a d'ailleurs renouvelée plusieurs fois pendant sa résidence au château de Valençay. Voici le début de cette lettre :

« La crainte d'incommoder V. M. I. et R. au milieu de ses exploits et des affaires majeures qui l'entourent sans cesse, m'a empêché jusqu'ici de satisfaire directement le plus vif de mes desirs, celui d'exprimer au moins par écrit les sentiments de respect, d'estime et d'attachement que j'ai voués à un héros qui efface tous ceux qui l'ont précédé, et qui a été envoyé par la Providence pour sauver l'Europe du bouleversement total qui la menaçait, pour affermir les trônes ébranlés, et pour rendre aux nations la paix et le bonheur. »

Après avoir exposé l'objet de sa demande et de tous ses vœux, le prince ajoute :

« Le monde entier admirera de plus en plus la bonté de V. M. I. et R., et elle aura toujours en moi un fils le plus reconnaissant et le plus dévoué. »

Une autre lettre non moins curieuse est celle qu'écrivait la vieille reine d'Espagne, Marie-Louise, au grand duc de Berg Murat, pour le supplier de protéger Godoi, son pauvre ami, ainsi qu'elle l'appelle, contre les violences de ceux qui instruisaient son procès. « Car, dit-elle, ils feront tout ce que leur commandera mon fils et tous les autres. Si le grand duc n'a pas la bonté et l'humanité de faire que l'empereur ordonne que cette cause ne se suive point, et promptement, le pauvre ami de mon grand duc, de l'empereur des Français, et du roi, et de moi, ils vont lui faire couper la tête en public, et ensuite à moi, car ils le disent ainsi : et je crains fort qu'ils ne donnent pas le temps à la réponse et résolution de l'empereur. Ils promettent, mais précipiteront l'exécution pour qu'à l'arrivée de la résolution de l'empereur ils ne puissent pas le sauver, et qu'il soit déjà décapité. Le roi mon mari et moi, ne pouvons voir avec indifférence cet horrible attentat contre leur intime ami et celui de mon grand duc... Mon fils (1) est d'un très mauvais cœur ; son caractère est sanglant ; il n'a jamais aimé son père, ni moi, et ses conseillers sont sanguinaires ; ils veulent nous faire tout le mal possible... Le peuple est gagné avec de l'argent, et ils l'insultent contre le pauvre prince de la Paix, et le roi mon mari, et moi, parceque nous sommes alliés des français et que nous avons fait venir. »

A cette lettre de la reine étaient jointe une lettre écrite de la main du roi Charles, qui dit au grand duc ; « Nous nous

(1) Ferdinand VII qui venait de forcer son père à abdiquer.

éressons tellement à la vie du prince de la paix, que je tiens plus qu'à la mienne. » (1).

D'après des instances si pressantes, le pauvre Godoi est mis en liberté, et toute la famille royale ne tarde pas à se trouver à Bayonne. Pendant le dîner que leur donna Napoléon au château le Marac, il fut un peu question de la différence de l'étiquette et les habitudes des deux cours. Le roi Charles parla beaucoup de sa passion pour la chasse, à laquelle il attribuait, en partie, sa goutte et ses rhumatismes. « Tous les jours, dit-il, quelque temps qu'il fit, hiver ou été, je partais après mon déjeuner, et j'étais avoir entendu la messe; je chassais jusqu'à une heure, et revenais immédiatement après mon dîner jusqu'à la châte jour. Le soir, Manuel avait le soin de me dire que les affaires ne vont bien ou mal, et j'allais me coucher pour recommencer le lendemain, à moins que quelque importante cérémonie ne me contraignît à rester. » Depuis son avènement à la couronne le bon roi n'avait pas autrement régné.

Opposons à cette manière royale de vivre l'emploi du temps de Napoléon. Ce rapprochement nous semble assez curieux. « Tous les jours à neuf heures, l'empereur sortait de l'intérieur de ses appartemens, habillé comme il devait l'être toute la journée.

Les officiers de service étaient les premiers admis. Napoléon donnait les ordres pour la journée.

Immédiatement après, les grandes entrées étaient introduites. Elles se composaient des personnages du plus haut rang. Napoléon s'adressait successivement à chaque personne et écoutait avec bienveillance ce que l'on désirait lui dire. Sa tournée finie, il saluait, et chacun se retirait.

A neuf heures et demie le déjeuner était servi, le préfet du palais allait le prévenir; l'empereur déjeunait sur un petit guéridon en bois d'acajou, recouvert d'une serviette. Sobre autant que jamais un homme a pu l'être, souvent le déjeuner de Napoléon ne durait pas huit minutes. Mais lorsqu'il éprouvait le besoin de fermer son cabinet, comme il disait en souriant, le déjeuner durait assez long temps, et rien alors n'égalait la douce gaieté et le charme de sa conversation. Ses expressions étaient rapides, positives et pittoresques. Très souvent il recevait pendant son déjeuner quelques personnes auxquelles il avait accordé cette faveur. C'était en général des savans du premier ordre, tels que MM. Monge, Bertholet, Costaz, Denon et Corvisart. Parmi les hommes célèbres par de grands talens, c'étaient MM. David, Gérard, Isabey, Talma, Fontaine, son premier architecte. Doué d'un esprit abondant, d'une intelligence supérieure et d'un tact extraordinaire, c'est dans ces momens d'abandon et de causerie qu'il étonnait et enchantait le plus.

Rentré dans son cabinet, Napoléon s'occupait et recevait les ministres ou les directeurs généraux, qui arrivaient avec leur portefeuille; ces différens travaux duraient jusqu'à six heures du soir, et n'étaient jamais interrompus que les jours de conseil de ministres, ou de conseil d'état.

Le dîner était régulièrement servi à six heures. (2) Il n'y avait qu'un seul service, relevé par le dessert; les mets les plus simples étaient ceux que Napoléon préférait. Il ne buvait que du vin de Chambertin, et le buvait rarement pur. Le dîner durait ordinairement quinze à vingt minutes. Jamais il ne buvait ni vin de liqueur, ni liqueur. Il prenait habituellement deux tasses de café pur, une le matin, après son déjeuner, et l'autre après son dîner. Peu après son café, l'empereur rentrait dans son cabinet, pour y travailler encore; car rarement, disait-il, il remettait au lendemain ce qu'il devait faire dans le jour. Quelquefois Napoléon descendait dans les appartemens de l'impératrice, et causait avec autant de simplicité que d'abandon, soit avec les dames du palais, soit avec l'un de nous. Mais en général il restait peu de temps. Telle était la vie habituelle que menait l'empereur aux Tuileries.

J. Rogier.

A MM. les rédacteurs du journal MATHIEU LAENSBERGH.

Messieurs,

C'est de médecine que je veux entretenir un moment vos lecteurs; accordez-vous place à quelques lignes sur les vésicatoires? Pourquoi pas, puisqu'il s'agit de médecine populaire, et que je veux signaler et donner les moyens d'éviter un danger très-fréquent.

L'accident qui accompagne le plus souvent l'application des emplâtres vésicatoires et qui en rend même l'emploi très-douloureux, pour certaines personnes susceptibles, c'est une irritation particulière des voies urinaires. Ce phénomène provient du contact immédiat de la peau avec les cantharides qui recouvrent l'emplâtre. Il suffit, pour l'éviter, de ne pas appliquer de

(1) Ce bon roi Charles avait mis la vie privée sur le trône; c'était un roi bourgeois et sans caractère politique; il avait le goût des arts et surtout celui de la musique. Non seulement il aimait à entendre les artistes distingués qu'il s'était attachés: mais il exécutait lui-même sur le violon quelques morceaux de symphonie tant bien que mal. C'était toutes fois un amateur d'un genre nouveau. J'ai oui raconter à l'un de mes amis qui connaissait beaucoup M. Boucher, son premier violon, que très-souvent Charles IV commençait seul un morceau d'ensemble, et que sur l'observation de cet artiste distingué, il lui répondait gravement qu'il n'était pas fait pour l'attendre!!

(2) Il arriva un jour, ou plutôt un soir, que Napoléon oublia jusqu'à onze heures l'avertissement qui lui avait été donné; en sortant de son cabinet, il dit à Josephine, qui l'avait patiemment attendu: « Mais je crois qu'il est un peu tard? — Onze heures passées! » répondit-elle en riant. « Je croyais avoir dîné, » dit Napoléon en se mettant à table. Cette abnégation d'elle-même fut une vertu que Josephine eut plus d'une fois l'occasion d'exercer. Napoléon avait parfaitement raison quand il disait: « Je ne gagne que des batailles, et Josephine, par sa bonté, gagne tous les

poudre de cantharides à la surface, et d'en faire entrer une plus grande quantité dans la composition même de l'emplâtre. C'est là tout le secret de M. Le-comte, pharmacien de Paris, qui eut l'idée, très-profitable pour lui, d'en faire un mystère et de vendre sa préparation sous le nom de vésicatoire anglais. La Pharmacopée Belgique contient une bonne formule pour la composition de ce médicament; mais elle a omis de recommander de ne pas saupoudrer la surface. Ayant eu l'occasion de remarquer que les vésicatoires ainsi préparés ne produisent pas moins d'effet, sans jamais occasionner l'accident que j'ai signalé: il me semble qu'on ne pouvait trop se hâter d'en publier l'observation.

Agréez, etc.

J. H. D. \*\*\*

## NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DE LA BELGIQUE, suivi de quatre itinéraires, à l'usage des maisons d'éducation. Bruxelles. — LEJEUNE, fils. 1827. Cet abrégé de l'histoire de la Belgique n'a que 60 petites pages in-18. C'est trop peu, pour ceux qui ne savent rien encore, c'est à dire, pour des enfans; mais du moins il a le mérite, très-rare dans ces sortes d'ouvrages, de ne contenir ni erreurs (1) ni préjugés, d'être écrit d'une manière correcte, et de renfermer l'indication impartiale des époques, des hommes et des événemens les plus notables.

Les quatre itinéraires qui suivent ne peuvent être utiles qu'à l'aide de cartes de géographie; mais, avec ce secours, ils serviront à rendre prompt et très-agréable aux adolescents l'étude aride de cette science. De cette manière les notions essentielles d'histoire et de statistique se graveront simultanément dans la mémoire des enfans avec les noms des villes et leur topographie. Tel qu'il est, ce petit livre est une bonne acquisition pour l'éducation primaire; avec quelques additions faciles à faire par son auteur, il peut devenir un manuel précieux.

(1) A la page 50 on lit: « A la mort de Philippe V, un des petits fils de Louis XIV fut appelé au trône d'Espagne. » C'est sans doute une faute d'impression: il y avait probablement dans le manuscrit: à la mort de Charles II, Philippe V fut appelé, etc. Nous n'en faisons la remarque que parce que cet ouvrage est destiné à tomber entre les mains de beaucoup de personnes qui n'ont aucune connaissance de l'histoire.

## COMMERCE.

BOURSE DE PARIS, du 14 juillet. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 102 fr. 85 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 cent. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 décembre, 71 7/8. — Action de la banque, 0000 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 61 1/4 Emprunt d'Haiti, 675 00.

BOURSE D'ANVERS, du 14 juillet. — Effets publics. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 54 0/0. Obl. du synd. 4 1/2. Remb. 2 1/2 d'int., 89 0/0. Act. la soc. comm., 4 1/2 d'int., 89 1/4.

CHANGES. — L'Amsterdam a été demandé à 118 p. A; le Londres court et à terme ont été demandés, le court à fl. 12 A; les deux mois à fl. 11 95 A, les 3 mois à fl. 11 92 1/2 A; le Paris a été voulu à fl. 47 5/16 A, le papier à terme n'a pas été recherché; le Francfort et Hambourg ont été demandés; le Francfort court à fl. 35 3/4 A; les six semaines à fl. 35 5/8 A, les 3 mois à fl. 35 7/16 A; le Hambourg court à fl. 34 15/16 A, les 2 mois à fl. 34 13/16 A, les trois mois à fl. 34 11/16 A. — Escompte de 4 à 3 1/2 p. 0/0.

## PRIX DES GRAINS À LIÈGE DU 16 JUILLET.

La rasière de froment, récolte de 1826, prix moyen. fl. 7 82 c.  
id. de seigle, " " " " fl. 5 86 c.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

\* \* De bons Compositeurs Typographes peuvent se présenter au Bureau de cette feuille.

Les actionnaire de la salle des spectacles, peuvent se présenter tous les jours de cette semaine, dans la matinée, chez monsieur CRALLE, leur trésorier; pour toucher un dividende de cinq p. 0/0.

Il sera distribué en même tems 472 florins 50 cents, proportionnellement à leurs avances, aux personnes qui ont souscrit pour tenir le spectacle en activité pendant l'année théâtrale de 1821 à 1822. (604)

M. Bequevort, pharmacien à Namur, demande un élève en pharmacie. (593)

Vente d'une maison de campagne près de Liège.

Le notaire De Befve vendra en son étude à Liège, aux enchères publiques, le 20 juillet 1827, à deux heures de relevée, une bonne maison de campagne appartenant à madame Lucin et ses enfans, avec 6 bonniers 23 perches de jardin, prairie et terres bien cultivés et plantés de beaucoup d'arbres en plein rapport. Cette maison est située à Quointe au-dessus d'Avroy, dans un endroit très-agréable; elle est susceptible de beaucoup d'embellissemens. Les murailles qui entourent une partie du jardin sont garnies des meilleures arbres à fruits. L'eau, qui est excellente, n'y manque jamais. S'y adresser, pour la voir, au Sr. Melis. Le cahier des charges, le plan et les titres sont déposés en l'étude du notaire De Befve. (452)

Chambre garnie à louer, avec ou sans pension, rue St. Adalbert, n. 759.

Bel appartement à louer pour une ou deux personnes tranquilles, sans enfans, rue devant Ste-Croix, n. 865.

À louer une jolie maison, située à l'entrée de la rue des Tanneurs. S'adresser n. 135, même rue. (222)

À louer une belle maison, avec écurie et remise, située place St.-Barthémy, n. 662.

## 422) CINQUIÈME DIRECTION DES FORTIFICATIONS.

VILLE DE LIÈGE.

*Adjudication publique.* — En vertu d'une autorisation de S. A. R. le commissaire général de la guerre et sous son approbation ultérieure, le lieutenant-général directeur de la 5<sup>me</sup> direction des fortifications ou en son absence, le commandant du génie à Liège adjudgera publiquement.

1<sup>o</sup> Cent soixante aunes cubes de maçonnerie et cinq mille cinq cents aunes carrés de recrépissage aux murs de Rampart entre les portes dites Hocheporte, Ste. Marguerite et St. Martin.

2<sup>o</sup> La réparation d'une partie du mur de Rampart le long de la rivière de l'Ourte près la porte d'Amercœur.

Cette adjudication aura lieu vendredi le 20 juillet 1827, à 11 heures du matin, à l'hôtel de la Couronne Impériale, à Liège, où le devis sera déposé en lecture quinze jours avant l'adjudication, tandis qu'on pourra prendre des informations ultérieures au bureau du génie à Liège, quai de la Sauvenière, n. 32 bis.

On donnera des indications sur les lieux jeudi 19 juillet à neuf heures du matin, à commencer à Hocheporte.

*Qu'on se le dise.*

( ) 6<sup>me</sup> Et dernière classe de la 136<sup>e</sup> Loterie royale des Pays-Bas.

Cette classe est composée de 6008 prix et primes, montant à 1,119,750 fls. entre lesquels 1 de 125,000; 1 de 100,000; 1 de 80,000; 1 de 50,000 etc. Les personnes qui veulent s'y intéresser, peuvent avoir des billets à Liège, chez D. Mathias collecteur qualifié, rue du Pont; Maréchal Mathias, rue du Stokis, n. 191 derrière l'Hôtel-de-Ville, et autres agens de la dite loterie, où le plan se distribue gratis. Mathias.

On demande une fille connaissant le jardinage. S'adresser à Belvédère près le Bac de Seraing. (600)

L'on cherche à constitution de rente, une somme de 1,400 fls. P.-B. pour sûreté de laquelle serait hypothéquée, l'une des plus belles et solides maisons de la commune de Herstal, avantageusement situé, avec un beau jardin y annexé par derrière.

S'adresser au notaire Conrard, qui donnera tous les renseignements désirables. (598)

La maison des enfans Verninck, sise à Liège, rue Souverain-Pont, n. 308, a été adjudgée au prix de 5,672 florins, sous la clause qu'on peut la surenchérir d'un dixième devant le notaire Pâque, avant le 23 de ce mois, et qu'en cas de surenchère, la vente aura lieu ledit jour à deux heures de relevée, entre l'adjudicataire et le surenchérisseur. (603)

La régence de la commune de Theux informe qu'elle procédera, le premier août prochain, par voie de soumission cachetées sur papier timbré, qui devront être remises, la veille du jour de l'adjudication, au bureau du secrétariat, à l'Hôtel-de-Ville à Theux, à la location de la chasse dans la partie réservée du bois l'Evêque, situé à Taneremont, commune de Theux, contenant environ cinquante cinq bonniers P.-B., appartenant par indivis aux communes de Theux, Reid et Polleur.

Le cahier des charges est déposé audit secrétariat, où chacun peut en prendre connaissance, chaque jour, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi.

Theux, le 11 juillet 1827.  
Le bourgmestre M. Lecomte. Le secrétaire de Hansez, fils aîné.

A louer pour le 1er mars prochain, une ferme avec 23 bonniers de prairies de terres, située à Chau-fontaine, contigue à la grand route. S'y adresser maison n<sup>o</sup> 5 (601)

(437) Le lundi 30 juillet 1827, trois heures de relevée, la veuve Toussaint Massillon, fera vendre aux enchères en l'étude à Liège, du notaire Keppenne, une maison avec 120 perches de cotillage planté d'arbres fruitiers en plein rapport; située à la ruelle des Coqs, commune de Tilleur, tenant à ladite ruelle, d'un autre aux propriétés M. Kempeners à Sclessin. S'adresser pour connaître les conditions audit notaire qui est chargé de placer un capital de deux mille florins, en rente perpétuelle à cinq pour cent.

Maison à vendre, quai d'Avroy, n<sup>o</sup> 628, propre à tout espèce de fabrique, et surtout à un établissement de bains par rapport à ses bâtimens, jardins et manège, avec pompes pour puiser l'eau, et cela à peu de frais; s'y adresser pour la voir et connaître les conditions.

On accordera beaucoup de facilités pour le paiement.  
Il y a à vendre au même n<sup>o</sup> une très grande partie de cuves et siternes en bois, de toute grandeur et en bon état. (586)

## VENTE SUR SAISIE IMMOBILIAIRE.

1<sup>o</sup>. D'une pièce de terre labourable, nommée au bois de Moye, contenant environ vingt-sept bonniers, deux perches, quatre-vingt-quatre aunes, joignant de deux côtés au baron de Wael, d'un troisième à M. Eloy de Burdinne, du quatrième au comte de Brias, et à la commune de Bierwart. Cette pièce de terre est détenue et exploitée par Jacques-Joseph Lefebvre, Lambert Guiot, Emmanuel Wanson, Gilles Bocca, Jean-Joseph Matholet, tous demeurant à Warêt-l'Evêque, et par Joseph Modave, François Pirard, Henri Pierre, Louis Smet, Henri Silien, Lam-

bert Guiot, fils; Joseph Hamoline, la veuve Paschal Cristiane, Joseph Cristiane, fils; Jean-Joseph Lahaye, Benoît Pierre, ces onze derniers demeurant à Petit-Warêt, commune de Landenne.

2<sup>o</sup>. D'une autre pièce de terre labourable, nommée grande Trixhe, contenant environ dix bonniers, quatre-vingt-cinq perches, joignant d'un côté au bois royal des hayes St.-Gilles, d'un autre à Malvoz de Bierwart et à François Deleuze de Pontillas d'un troisième à Hubert Bocca et à Hubert Brasseur et autres. Cette pièce de terre est traversée par deux chemins, et elle est détenue et cultivée par Jean Damsin, Jean-Joseph Matholet, François Elias, Nicolas Brasseur, Joseph Limage, Jacques-Joseph Lefebvre, Louis Jacquet, Pierre Delatte, Joseph Delaitre, Jean-Hubert Puit, Joseph Thys, Jean-Joseph Cabu, Hubert Delatte, François Bouly, Pierre Cornet, Joseph Gilsoul, Henri Docquier, Joseph Bouhisse, Henri Thys, père, Mathieu Delaitre, Henri Joris et Nicolas Gillet, tous demeurant en la commune de Warêt-l'Evêque.

3<sup>o</sup>. D'une pièce de terre labourable, nommée les petites Trixhes, contenant six bonniers soixante perches environ, joignant d'un côté au comte d'Oultremont de Wégimont, le chemin entre-deux, d'un autre aux héritiers Henri-Louis Marchand, un chemin entre-deux, d'un troisième à Gilles Delaitre, aussi le chemin entre-deux, et du quatrième à Nicolas Cornet. Cette pièce de terre est détenue et cultivée par Laurent Tesnière, Gilles Delaitre, Thomas Halle, Dieudonné Delatte, la veuve François Bouhisse, Lambert Jacquemin, la veuve Magnée, Lambert Guiot, Gabriël Dohet, Jean-Joseph Dock et Etienne Mathy, tous demeurant en ladite commune de Warêt-l'Evêque.

4<sup>o</sup>. D'une autre pièce de terre labourable, nommée le fart des Gottes, contenant environ trois bonniers, quarante-huit perches soixante-quinze aunes, joignant d'un côté au comte d'Oultremont de Wégimont, d'un autre aux biens communaux de Héron, d'un troisième aux héritiers Marchand, et du quatrième au chemin; elle est détenue et cultivée par Herman Potier, Joseph Wanson, Lambert Guiot, la veuve Jacques Brasseur, Jacques-Joseph Lefebvre, Henri Jacquemin, Etienne Dock, François Dock, Gilles Bocca, Jean-Joseph Dock, et Jacques Vanal, tous demeurant en la susdite commune de Warêt-l'Evêque.

Tous les immeubles ci-dessus sont situés en ladite commune de Warêt-l'Evêque, canton de Héron, arrondissement judiciaire de Huy, province de Liège. La saisie réelle en a été faite à la requête de M. Arnold-Thomas Stoul, commissionnaire en fonds et effets, domicilié à Liège, rue Hors-Château, y patenté pour l'an mil huit cent vingt-six, le six avril, n<sup>o</sup> 252, art. 329, ayant également payé les droits de patente pour la présente année; sur le sieur Nicolas-Dieudonné-Joseph Jaumenne, propriétaire, sans profession, demeurant à Engihoul, commune d'Hehin, canton de Nandrin, arrondissement judiciaire dudit Huy, province de Liège, par procès-verbal de l'huissier Goujon, en date du quatre juillet mil huit cent vingt-sept, enregistré à Huy, le sept même mois, lequel huissier était spécialement autorisé à cet effet.

Des copies de ce procès-verbal de saisie immobilière ont été remises avant son enregistrement, 1<sup>o</sup>. à M. Jean-Joseph Dock, bourgmestre de la commune de Warêt-l'Evêque, et 2<sup>o</sup>. à M. Hubert-Joseph Wery, greffier de la justice de paix du canton de Héron, lesquels ont visé l'original du même procès-verbal de saisie, qui a été transcrit au bureau de la conservation des hypothèques de Huy, par M. Detelle, conservateur, ledit jour sept juillet mil huit cent vingt-sept, et au greffe du tribunal de Huy, le même jour, par M. Théodore Fréson, commis-greffier.

La première publication du cahier des charges aura lieu à l'audience des criées du même tribunal civil de première instance, séant à Huy, province de Liège, le vingt août mil huit cent vingt-sept, à deux heures de relevée.

M<sup>o</sup>. Alexandre-Godefroid-Maximilien Tombeur, avoué au même tribunal, demeurant audit Huy, rue Sous-le-Château, n. 42, patenté au vœu de la loi de la part de la régence communale dudit Huy, le dix-huit août 1826, 6<sup>e</sup> classe, tarif B, n. 233, ayant également payé les droits de patente pour mil huit cent vingt-sept, sans qu'elle lui ait encore été délivrée jusqu'à ce jour, occupe pour le poursuivant.

A. TOMBEUR, avoué.  
Le présent extrait a été exposé au tableau placé à cet effet dans l'auditoire dudit tribunal, le neuf juillet mil huit cent vingt-sept.

Enregistré à Huy le neuf juillet mil huit cent vingt-sept, vol. 35, fol. 121, case 3. Reçu pour droit quatre-vingt cents, et vingt-un cents pour les additionnels. Signé STELLINWERFF. (588)

## VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins, vu la demande du Sr. H. Vandermaessent, maître de forges aux Venes, arrondissement de l'Est en cette ville, tendante à être autorisé d'abaisser d'environ une demi-aune, sa digue de barrage, située audit endroit, ce qui la rendrait de niveau avec celle des Grosses-Battes; vu la loi du 19 ventôse an six. — ARRÊTENT :

La demande ci-dessus analysée, sera publiée et affichée pendant un mois consécutif, pour que les personnes qui croient avoir des motifs de s'opposer au changement projeté, aient à les faire parvenir dans le délai ci-dessus au secrétariat de la régence.

A l'hôtel de ville, le 13 juillet 1827.

L'échevin, DE BEX.

ETAT CIVIL du 16 juillet. — Naissances : 3 garçons, 4 filles.

Décès, 1 garçon, 1 homme, 2 femmes, savoir :

George Palate, âgé de 66 ans, portefaix, rue Matrognard, n. 505, veuf de Marie Jeanne Bodson.

Jean Fabry, âgé de 64 ans 2 mois et 28 jours, fondeur en cuivre, rue Lulais les Feves, n. 73 époux de Marie Jeanne Detilleux.

Catherine Hanson, âgée de 57 ans, rue de la Chainé, n. 219.